



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 11 octobre 2022, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 1483, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 786)

Réduction de la marge latérale gauche pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal pour créer un logement intergénérationnel

Nature et effet de la demande :

Permettre une marge latérale gauche à 3,21 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres.

Emplacement : 1869, chemin du Fleuve (lot 2 048 555)

Régularisation de la marge avant

Nature et effet de la demande :

Permettre l'empiètement en marge avant du bâtiment principal existant à 4,6mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant de 7,62 mètres.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 23^e jour de septembre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour la réduction de la marge latérale gauche pour le lot 2 047 786 et pour la régularisation de la marge avant pour le lot 2 048 555 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 23 septembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de septembre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier